IMPRIMÉ A COMPLETER SI VOUS OPTEZ POUR CE MOYEN DE PAIEMENT

ATTENTION, IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS D'UNE MENSUALISATION.
CHAQUE PRELEVEMENT CORRESPONDRA AU MONTANT TOTAL DE VOTRE FACTURE.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : «RIB_RUM»

Type de contrat : CONTRAT EAU ET ASSAINISSEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Service des Eaux et Assainissement de Carentan-Les-Marais à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Service des Eaux et Assainissement de Carentan Les Marais.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR50ZZZ407965

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :
TEL :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Service des Eaux et Assainissement de Carentan Les Marais
Adresse : Boulevard de Verdun CARENTAN
Code postal : 50500
Ville : CARENTAN-LES-MARAIS
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :
RAYER LA MENTION INUTILE

Paiement récurrent/répétitif Y (prélèvement de toutes les factures eau et assainissement)
Paiement ponctuel Y (prélèvement de date à date selon votre choix)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Signé à :
Le

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Service des Eaux et Assainissement de Carentan Les Marais. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Service des Eaux et Assainissement de Carentan Les Marais.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.